

# Diagnostics

Aide à la décision  
avant travaux

&

# Isolation thermique

Aide sur  
l'habitat  
existant

## Diagnostic énergétique sur logement existant

- Aide de 70 % du montant TTC de la prestation.
- Aide plafonnée à 400 €.

### Critère d'attribution

- Présentation d'un rapport réalisé par un bureau d'étude spécialisé. Il devra préciser le bilan énergétique, les solutions de rénovation et l'estimation d'économie.

## Etude de conception d'un projet de construction «basse consommation»

- Aide de 70 % du montant TTC de la prestation.
- Aide plafonnée à 800 €.

### Critère d'attribution

- Présentation d'un rapport réalisé par un bureau d'étude spécialisé. Il devra préciser les travaux à mettre en oeuvre pour atteindre l'objectif de performance énergétique de **classe A**.

## Les travaux éligibles (matériaux et main-d'oeuvre)

- **Isolation de la toiture**
- **Isolation des murs** donnant sur l'extérieur, sols et planchers
- **Parois vitrées** (fenêtres, porte-fenêtres, double-vitrage)
- **Divers** : volets isolants, calorifugeage de l'installation de chauffage ...

L'aide dépend du niveau d'efficacité énergétique atteint après travaux, **le montant des travaux étant plafonné à 150 €/m<sup>2</sup> à isoler (max 100 m<sup>2</sup>)**

- **Classe A ou B\*** : aide de 25 % du montant global TTC des travaux
- **Classe C ou D\*** : aide de 15 % du montant global TTC des travaux
- **Réduction de consommation supérieure à 30 % pour un habitat de classe G : aide de 15 % du montant global TTC des travaux**

\* Classement DPE au verso

### Cas particulier des murs isolés par l'extérieur

Aide majorée de 5% avec un montant du plafond des travaux relevé à 250 €/m<sup>2</sup> (max 100 m<sup>2</sup>).

Le niveau de performance atteint après travaux doit être validé par un **DPE (Diagnostic de Performance Énergétique)** : cette prestation sera aidée à hauteur de 70 % du montant TTC de la prestation; aide plafonnée à 200 €.

### Critères d'attribution

- Dossier complet avant travaux
- Diagnostic de performance énergétique après travaux.

# Aides aux particuliers

Aide à la décision avant travaux,  
à l'isolation thermique,  
aux énergies renouvelables.



## Nouveau dispositif 2009



Communauté  
de communes de

**Lacq**

Communauté des  
communes de **Lacq**  
Tél. : 05 59 60 03 46  
[www.cc-lacq.fr](http://www.cc-lacq.fr)

**Au quotidien,  
économisons l'énergie**



Depuis 2006, la communauté de communes de Lacq s'est engagée dans une politique en faveur des économies d'énergie et du recours aux énergies renouvelables.

Elle s'est fixée notamment comme objectif d'orienter les particuliers vers des équipements cohérents et parfaitement adaptés à leurs attentes de performance énergétique.

En 2009, le dispositif d'accompagnement financier s'étoffe avec de nouvelles aides !

Aides à la décision et l'isolation thermique viennent désormais compléter celles dédiées aux énergies renouvelables.

Un budget global de 50 000 € y sera consacré.

Ces aides viennent bien-sûr en complément du crédit d'impôt accordé par l'Etat et d'autres aides (Conseil Général, ANAH, ...).

Cette plaquette vous détaille toutes les aides accordées par la communauté de communes de Lacq et les conditions à remplir pour pouvoir en bénéficier.

**Pour tout retrait de dossier,**

Merci d'adresser une demande écrite à :

**Monsieur le Président**

**de la communauté de communes de Lacq**

**Rond-point des Chênes - BP 73 - 64 150 Mourenx.**

**Notre conseiller «énergie» est à votre disposition !  
N'hésitez pas à l'appeler AVANT la réalisation de vos études et/ou travaux d'amélioration de votre habitat. Ses conseils vous seront précieux !!**

**Energies renouvelables**  
**Energie solaire**

### Chauffe-eau solaire individuel (CESI)

- Aide de 700 € sur logement ancien
- Aide de 900 € sur logement neuf.

#### Critères d'attribution

- Matériel éligible au crédit d'impôt
- Installateur agréé «Qualisol».

### Système solaire combiné (chauffage et eau chaude solaire)

- Aide de 600 € /m<sup>2</sup> sur logement ancien
  - Aide de 700 € /m<sup>2</sup> sur logement neuf
- Dans les 2 cas, l'aide est plafonnée à 10 m<sup>2</sup>.

#### Critères d'attribution

- Matériel éligible au crédit d'impôt
- Installateur agréé «Qualisol»
- Remise d'une étude complète de dimensionnement avant travaux.

### Electricité photovoltaïque

- Aide de 700 €

#### Critères d'attribution

- Matériel éligible au crédit d'impôt
- Présentation d'un DPE (Diagnostic de Performance Energétique) de classe A, B ou C (voir classement DPE), délivré par un organisme agréé.

**Energie de la Biomasse**

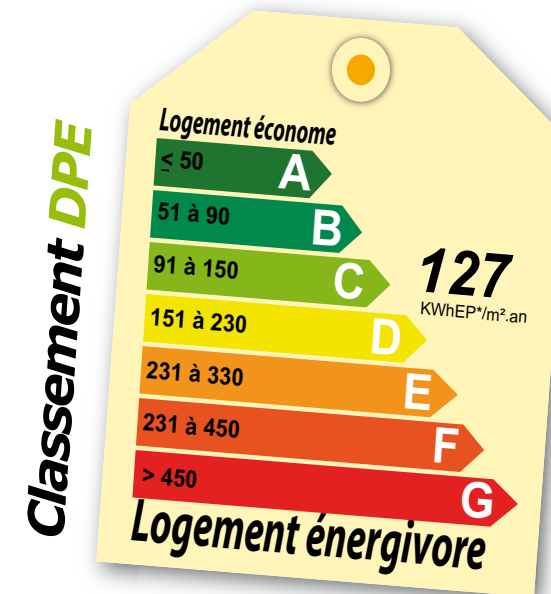
### Appareils indépendants de chauffage au bois et chaudières automatiques

Aide de 20% du coût global TTC plafonnée à :

- 500 € pour les poêles, les foyers fermés, les inserts et cuisinières à bois
- 1 000 € pour les chaudières à bûches
- 2 000 € pour les chaudières à alimentation, automatique et les poêles de masse.

#### Critère d'attribution

- Label Flamme Verte ou matériel éligible au crédit d'impôt.



\* kWh exprimé en énergie primaire